(1) **BILAN - ACTIF** N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : AB-FI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 13 AVENUE DE LA GARE 95150 TAVERNY — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 49976043700024 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	38 430	AG 38 430		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	80 261	AU 62 868	17 393	24 310
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	7 604	BI	7 604	7 604
	TOTAL (II)	BJ	126 294	BK 101 298	24 996	31 914
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 917	BY	4 917	17 836
	Autres créances (3)	BZ	30 170	CA	30 170	39 877
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	3 516	CG	3 516	55 980
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		1 851
	TOTAL (III)	CJ	38 603	CK	38 603	115 544
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	164 897	1A 101 298	63 599	147 457

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 7 604 — (3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 001017 en Euros.

SECOMEX AUDIT

N° 2051 2025

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : AB-FI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		62 801
	Report à nouveau	DH	(11 196)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(23 048)	(73 997)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(25 994)	(2 946)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	55 791	95 795
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	26 857	27 031
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 175	19 772
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 986	4 044
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	784	3 761
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	89 594	150 403
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	63 599	147 457

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 803	54 608
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.R.L. AB FI
Siège Social :13, Avenue de la GARE
95150 TAVERNY
RCS PONTOISE 499 760 437

Certifié Conforme

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 30 juin

A 16 heures

Les associés de la Société AB FI, Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur PELEGRI Maxime, titulaire de	99 parts
- Madame PELEGRI Magali, titulaire de	1 part
Soit ensemble, CENT PARTS, ci	100 parts

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- questions diverses.

MP MP

S.A.R.L. AB FI
Siège Social :13, Avenue de la GARE
95150 TAVERNY
RCS PONTOISE 499 760 437

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MP MP

S.A.R.L. AB FI
Siège Social :13, Avenue de la GARE
95150 TAVERNY
RCS PONTOISE 499 760 437

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte comptable de l'exercice qui s'élève à 23 048, 13 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau : 23 048, 13 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227.10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.